



PARC DE LA FORÊT ANCIENNE DU

Mont Wright

GUIDE DU VISITEUR



AF2R
Association forestière
des deux rives



MUNICIPALITÉ DES CANTONS UNIS DE
STONEHAM-ET-TEWKESBURY

RENSEIGNEMENTS UTILES

Un parc voué à la conservation et à l'écotourisme

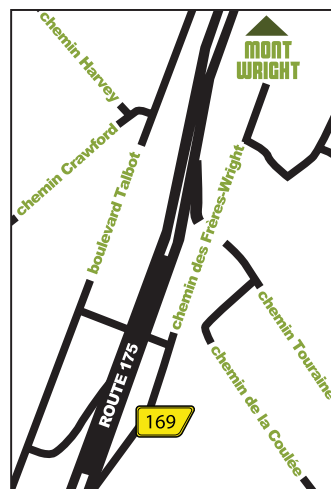
Le parc de la forêt ancienne du mont Wright constitue un patrimoine écologique exceptionnel. Il abrite un des derniers exemples de forêt ancienne en territoire privé dans l'est du Québec. Ce parc municipal de près de 2 km², géré en collaboration avec l'Association forestière des deux rives (AF2R) depuis 2002, est voué à la conservation et à l'écotourisme au bénéfice des générations actuelles et futures.

Accessibilité au parc

Prendre la sortie 169 (chemin des Frères-Wright/chemin Crawford) de la route 175 (en direction nord depuis Québec). Aussi accessible à vélo par le boulevard Talbot.

Heures d'ouverture de 6 h à 21 h
(interdiction de stationner
et de circuler de 21 h à 6 h)

Accès gratuit



POUR NOUS JOINDRE



MUNICIPALITÉ DES CANTONS UNIS DE
STONEHAM-ET-TEWKESBURY

Municipalité des cantons unis de
Stoneham-et-Tewkesbury

418 848-2381



AF2R
Association forestière
des deux rives

Association forestière des deux rives

418 647-0909

info@af2r.org

af2r.org



Association forestière
des deux rives (AF2R)



#MontWright



@AF2R_Quebec

En cas de bris, vols et actes de vandalisme, communiquez avec la Municipalité

En cas d'urgence, composez le 911

Association forestière des deux rives (2016). Guide du visiteur.
Parc de la forêt ancienne du mont Wright. 16 p.
ISBN : 978-2-9811227-2-8 (version imprimée)
ISBN : 978-2-9811227-3-5 (version PDF)
Dépôt légal - Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2016
Dépôt légal - Bibliothèque et Archives Canada, 2016
© Association forestière des deux rives (2016) - Tous droits réservés

DE TERRITOIRE PRIVÉ À PARC MUNICIPAL

Vers 1850, en reconnaissance des services rendus à la royauté, le gouvernement britannique accorda une grande concession, située à Stoneham, au militaire écossais Thomas Wright. Il s'y établit en compagnie de sa famille. Son fils, John, se maria et continua d'habiter le domaine familial. De cette union, il eut deux fils: Percy et Sydney. À la mort de leurs parents, les deux frères continuèrent à protéger le territoire familial, allant même jusqu'à chasser les intrus qui osaient s'y aventurer!

Le testament de Sydney Wright

Percy mourut le 19 juin 1972, à l'âge de 86 ans. Son frère, Sydney, rendit l'âme deux mois plus tard à l'âge de 77 ans. Sydney, dernier héritier de la montagne, désirait perpétuer la volonté de sa famille. Peu avant sa mort, il légua sa propriété à la Municipalité des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury par la voie d'un testament.

Extrait du testament

"Je donne et lègue la totalité de ma propriété réelle [...] à la Municipalité des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury ou à leur successeur, à la condition que la Municipalité consente à maintenir la propriété en tant que parc [...] à la mémoire de notre famille [...] De plus, la Municipalité doit consentir à garder la propriété dans son état naturel [...] sans aucune coupe d'arbres à l'exception de ceux qui sont morts ou malades [...] ainsi que pour permettre au public l'accès au parc."

Les ruines de la maison des Wright

Les traces de la famille Wright sont peu nombreuses, mais encore visibles à partir du sentier des Wright: les ruines de la maison familiale et quelques pommiers font foi de leur présence passée. Les années se sont écoulées et le territoire a subi certains changements. Les bâtiments ont notamment été pillés et brûlés.

Sydney Wright (à gauche) et Percy Wright (à droite)
Crédit photo: Société d'Histoire de Stoneham-Tewkesbury



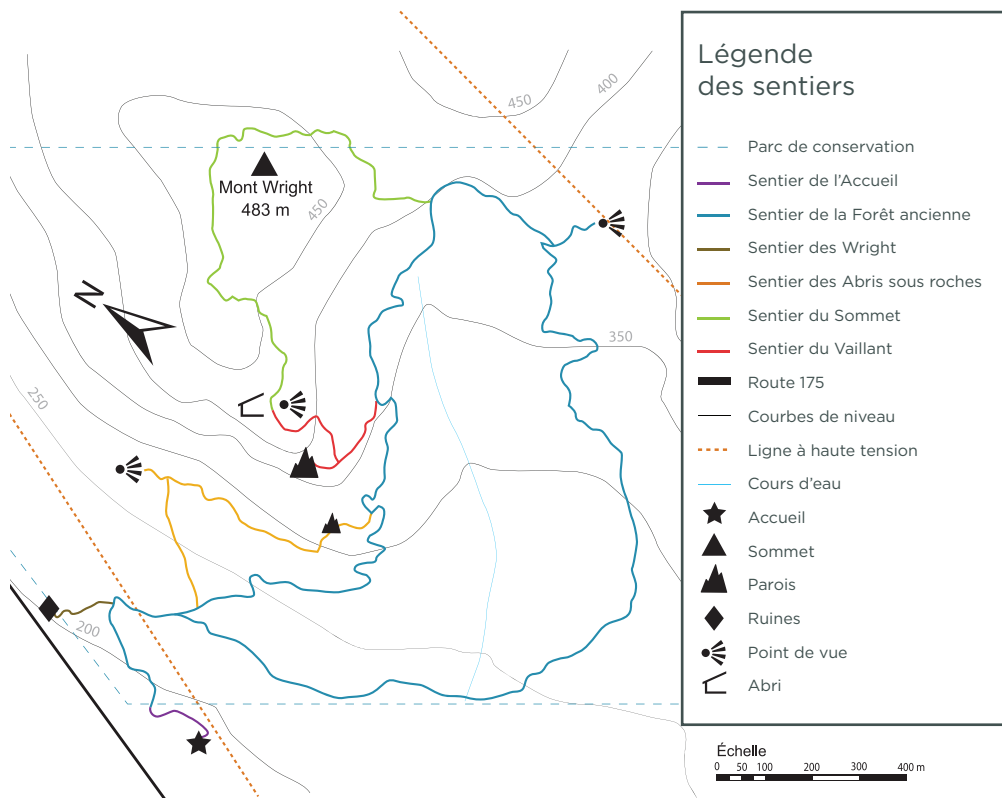
ACTIVITÉS RÉCRÉATIVES

En raison de la fragilité des sols et de la vocation de conservation du site, seules les activités de plein air se pratiquant dans un contexte de détente et dans le calme de la nature environnante sont admises dans le parc.

Randonnée pédestre et raquette

Des sentiers d'une longueur totale de 6,5 km ont été aménagés afin de permettre la randonnée, été comme hiver. Les usagers doivent demeurer sur les sentiers aménagés existants en marchant en file indienne au milieu du sentier, même s'il est boueux, pour ne pas l'élargir. Le piétinement répété dégrade la végétation et entraîne la compaction du sol. Sa surface devient alors plus sensible à l'impact des eaux de ruissellement et à la force du vent.

**RANDONNEURS, DEMEUREZ DANS LES SENTIERS AMÉNAGÉS
AFIN DE PRÉVENIR LA DÉGRADATION DE LA VÉGÉTATION
ET L'ÉROSION DU SOL!**



ESCALADE

Une paroi naturelle aménagée d'environ 15 mètres de hauteur, qui comporte une trentaine de voies de niveau débutant (5.5 à 5.6), intermédiaire (5.7 à 5.9) et expert (5.10 à 5.12), est accessible pour l'escalade traditionnelle et la moulinette. Il y a aussi un mur école nommé le Damier très intéressant pour l'initiation à l'escalade.

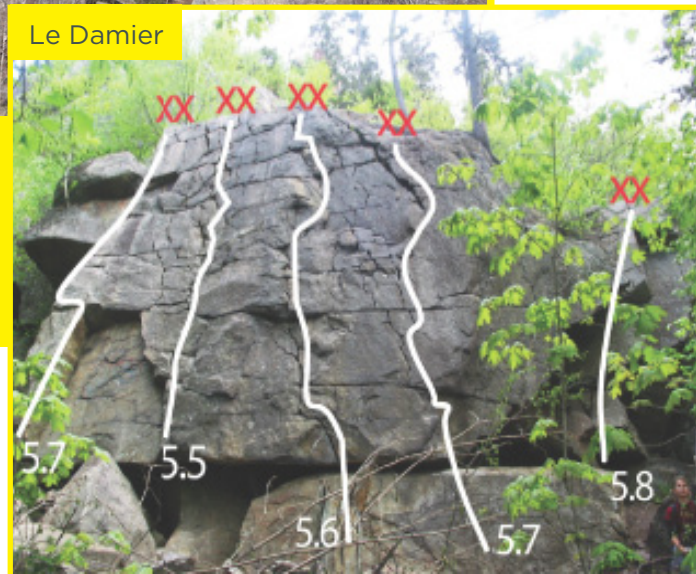
Tout grimpeur doit posséder sa carte de membre ou une carte journalière de la Fédération québécoise de la montagne et de l'escalade (FQME) et suivre son règlement de sécurité pour accéder au site.



Vous pouvez consulter les topos en ligne sur le site Internet de la FQME pour la paroi principale: fqme.qc.ca/images/stories/mont-wright.pdf sur le site de J-P Martin pour les blocs: jpmartin.net/Stonebleau/TopoStonebleau2013.pdf

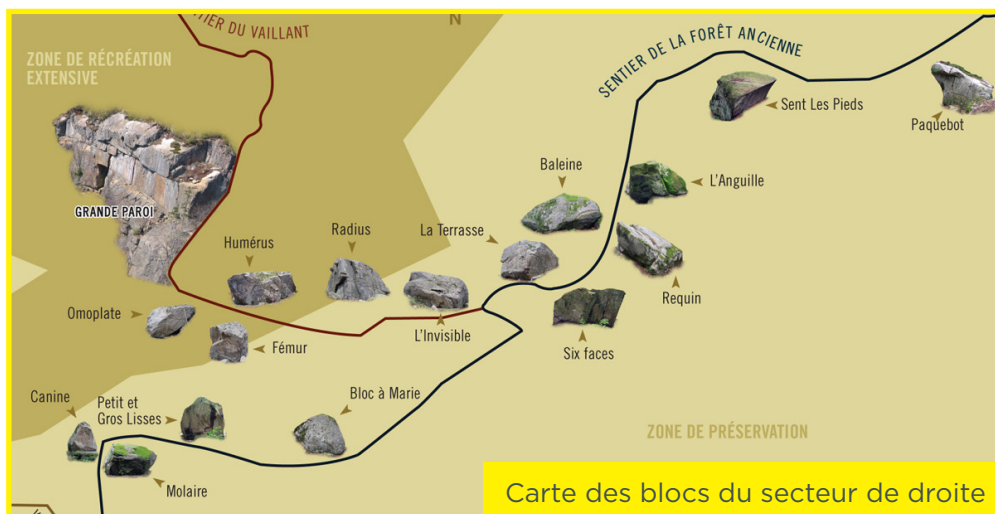
LE SAVIEZ-VOUS?

C'est grâce à la géomorphologie caractéristique du mont Wright, composée de granits et de gneiss, que l'escalade est rendue possible. C'est la présence de minéraux ferromagnésiens et de carbonate de fer, en quantité importante, qui rend le mont Wright plus sensible aux altérations naturelles et artificielles et qui permet, en partie, la pratique de l'escalade!



ESCALADE DE BLOC

En plus des parois, on retrouve au mont Wright deux secteurs de blocs qui permettent l'escalade sans encordement soit le secteur de droite, situé en chemin vers la grande paroi le long du sentier de la Forêt Ancienne nord, et le secteur de gauche, situé le long du sentier des Abris sous roches.



Le grimpeur responsable :

- grimpe seulement sur les blocs et les parois autorisés;
- s'assure d'avoir le matériel nécessaire pour une pratique sécuritaire de l'escalade;
- ne rajoute pas de pitons d'ancrage sur la roche;
- n'ouvre pas de nouvelles voies sans autorisation;
- limite son piétinement à 3 mètres maximum autour des blocs;
- réduit l'utilisation de magnésie au minimum nécessaire;
- brosse les traces de magnésie qu'il laisse;
- évite de broser abusivement la végétation des parois et des blocs.

LE RESPECT DE LA RÉGLEMENTATION, C'EST L'AFFAIRE DE TOUT UN CHACUN.



Les vélos et les véhicules

Les vélos et les véhicules motorisés sont strictement interdits à l'intérieur du parc, à l'exception de la piste construite sous les lignes à haute tension, car ils peuvent détériorer le milieu naturel, nuire à la faune et porter atteinte à la tranquillité, au bien-être et à la sécurité des autres usagers.



Le prélèvement des éléments naturels

Afin de préserver les richesses du mont Wright, il est interdit de prélever des éléments naturels et d'abattre ou d'endommager les arbres.



La nourriture

Lorsque les visiteurs alimentent les animaux, ceux-ci s'y accoutument et développent une dépendance. Il est donc interdit de nourrir les animaux sauvages dans le parc.



Les déchets

Déposez l'ensemble de vos déchets dans les poubelles disponibles au stationnement. Il est bien plus agréable de profiter d'un milieu naturel propre et sain!



Le camping et le feu

Le camping sauvage ou la construction d'un camp de fortune, comme l'utilisation de bois mort pour faire un feu, ne sont pas autorisés sur le territoire du mont Wright.



Le bruit

Lors de vos déplacements en forêt, discutez à voix basse et rapprochez-vous si une grande distance vous sépare d'une personne. Les animaux seront moins effrayés et vous aurez plus de chance de les observer.



Les déchets humains

Pour répondre aux besoins des utilisateurs du site, une toilette chimique est installée à l'entrée du parc. Utilisez-la! Vous aiderez au maintien de la propreté du site. Aucune autre toilette n'est disponible dans le parc. Au besoin, creusez un trou sanitaire dans un endroit discret, faites vos besoins, recouvrez le trou de terre et camouflez-le avec des matières organiques comme des feuilles mortes.

La brigade verte

Chaque saison estivale, une équipe de patrouilleurs est à pied d'œuvre afin de sensibiliser les promeneurs à la conservation du parc. Facilement reconnaissable par son dossard et son badge, la brigade verte du mont Wright assure la sécurité des usagers, procure des services d'information et veille au respect de la réglementation en vigueur.

BIENVENUE AUX CHIENS... EN LAISSE!

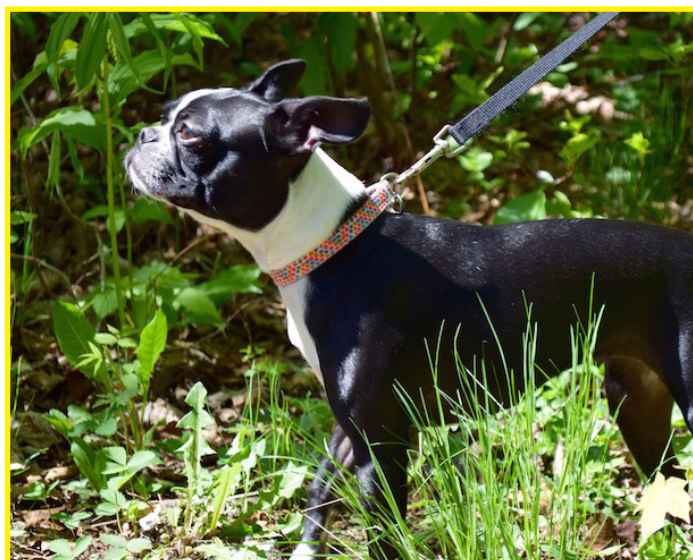
Les chiens sont les bienvenus dans le parc, mais certaines règles s'appliquent afin de conserver ce privilège et de vivre en harmonie à avec les autres usagers du parc.

Code de bonne conduite du chien et de son maître

- En tout temps, tenez votre chien en laisse dans les sentiers: il peut représenter un prédateur pour la faune locale et un facteur de stress pour les autres utilisateurs;
- Ayez toujours des petits sacs pour ramasser les excréments et veillez à les déposer dans les poubelles disponibles au stationnement;
- Soyez respectueux et aimable avec les autres usagers du parc;
- Évitez l'aboiement de votre animal;
- En période estivale, pour éviter les coups de chaleur, gardez votre animal au frais et donnez-lui fréquemment à boire;
- En période hivernale, afin de prévenir les engelures, n'exposez pas votre animal à de trop longues périodes de froid intense;
- En tout temps, les propriétaires de chien sont responsables des dommages causés par leur animal et devraient avoir une assurance responsabilité civile.

LES CHIENS SANS LAISSE, UN PROBLÈME?

Les chiens qui courent librement causent un réel problème. Tous les chiens sans exception sont considérés comme des prédateurs par les espèces sauvages. En laissant votre animal courir sur les sentiers ou pire encore, dans la forêt, vous incitez les espèces sauvages à se tenir loin des prédateurs potentiels, loin des sentiers et loin des endroits où vous pourriez les observer. De même, la rencontre entre votre chien et un animal sauvage peut être dangereuse pour la santé de votre animal. Souvenez-vous également que certaines personnes éprouvent une réelle peur des chiens, pour toutes sortes de raisons.





L'ÉTHIQUE EN PLEIN AIR

L'utilisation responsable des espaces naturels

La fréquentation grandissante des sites naturels et l'augmentation des adeptes des activités de plein air peuvent avoir des impacts sur les espaces naturels. Bonne nouvelle! Vous pouvez contribuer à la conservation du parc en adoptant les principes d'éthique du plein air visant à réduire les impacts de vos activités en nature!

Ce code d'éthique est adapté à partir du programme Sans trace de Sans trace Canada (sanstrace.ca) et du code Sans trace de l'ÉCOtourisme d'Aventure Écotourisme Québec (aventure-ecotourisme.qc.ca).

Le randonneur responsable :

PRÉVOIT ET PLANIFIE...

- en s'informant des particularités et du règlement du parc afin de les respecter et même d'en faire la promotion;
- en subdivisant les grands groupes en plus petits, comprenant de 6 à 8 personnes au maximum;
- en apportant une petite trousse de secours et, si possible, un téléphone cellulaire.

DISPOSE CORRECTEMENT DE SES DÉCHETS...

- en gérant ses déchets selon les 3R (réduction, réutilisation et recyclage);
- en rapportant toujours ses déchets, qu'ils soient organiques ou inorganiques;
- en ramassant les excréments de son animal domestique.

SE DÉPLACE SUR DES SURFACES DURABLES...

- en demeurant sur les sentiers aménagés existants;
- en marchant en file indienne au milieu du sentier, même s'il est boueux, pour ne pas l'élargir;
- en privilégiant les zones dures telles que les dalles rocheuses et les surfaces gravelées ou piétinées.

RESPECTE LA VIE SAUVAGE...

- en ne modifiant pas l'habitat naturel (enlever l'écorce, faire des graffitis, etc.);
- en n'effectuant aucun prélèvement (fleurs, champignons, etc.);
- en ne nourrissant pas les animaux;
- en observant la faune à une distance suffisante pour ne pas modifier le comportement de l'animal.

RESPECTE LES AUTRES USAGERS...

- en se déplaçant et en évoluant dans le calme, surtout à l'approche d'autres usagers;
- en laissant le passage aux autres personnes croisées sur un sentier;
- en saluant les personnes croisées sur les sentiers.



LES ÉCOSYSTÈMES FORESTIERS EXCEPTIONNELS, C'EST QUOI?

Les écosystèmes forestiers exceptionnels (EFE) regroupent trois catégories distinctes : les forêts rares, les forêts refuges et les forêts anciennes.

Les forêts anciennes

Une forêt ancienne est composée d'arbres qui ont largement dépassé l'âge habituel de leur maturité. Elle possède une dynamique particulière, car en l'absence de coupes forestières et de perturbations naturelles sévères (incendies, chablis, insectes), sa longue évolution a permis la coexistence de jeunes arbres, d'arbres vieillissants, d'arbres morts encore debout et de troncs au sol qui en sont à divers stades de décomposition.

Près des deux tiers des animaux et des plantes terrestres de notre planète vivent dans les forêts anciennes. Elles servent d'habitats, de réservoirs de diversité génétique et de témoins pour étudier le fonctionnement naturel des forêts. Elles contribuent à stabiliser le climat en entreposant de grandes quantités de carbone ainsi qu'en contrôlant les précipitations et l'évaporation de l'eau.



LE SAVIEZ-VOUS?

Les forêts intactes sont les forêts d'origine de la Terre. Plus de 90 % des forêts intactes du monde ont été dénaturées ou complètement détruites. Les forêts intactes ne représentent plus que 8 % de la superficie terrestre de notre planète. Une bonne partie de la destruction des forêts intactes a été causée par l'activité humaine. La majorité (65 %) des forêts intactes qui restent est concentrée dans trois pays, soit le Canada, le Brésil et la Russie. (Source: intactforests.org)



UNE FORÊT ANCIENNE DANS LE PARC!

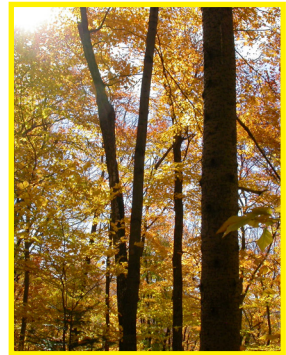
Le parc du mont Wright comprend une forêt ancienne de plus de 300 ans reconnue scientifiquement depuis 1997 comme « écosystème forestier exceptionnel » par le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs. Sur les 190 hectares du parc, elle en occupe environ 110. La forêt ancienne est composée de trois peuplements forestiers, qui, dans les sentiers, sont identifiés par des bornes arborant les lettres A, B et C :

Érablière à bouleau jaune et hêtre

(borne A: 47°00'18.72"N 71°20'19.93"W)

LES CARACTÉRISTIQUES :

- Âge maximal 160 ans (érable à sucre)
270 ans (bouleau jaune)
- Hauteur 30 m
- Diamètre moyen des arbres dominants 80 à 90 cm
- Diamètre maximum 142 cm (bouleau jaune)
- Superficie de forêt ancienne 64 ha

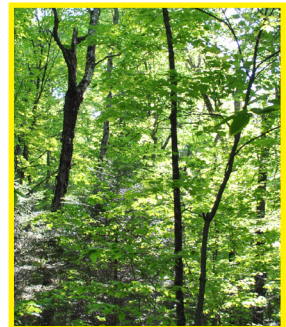


Bétulaie jaune à sapin baumier

(borne B: 47°00'25.88"N 71°20'13.99"W)

LES CARACTÉRISTIQUES :

- Âge maximal 270 ans (bouleau jaune)
- Hauteur 27 m
- Diamètre moyen des arbres dominants 65 à 80 cm
- Diamètre maximum 102 cm (bouleau jaune)
- Superficie de forêt ancienne 15 ha

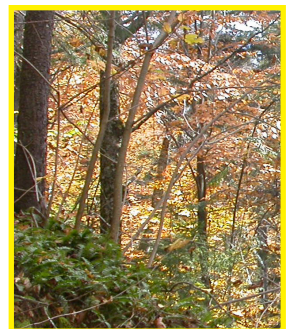


Pessière à épinette rouge et mousse

(borne C: 47°00'31.21"N 71°20'4.52"W)

LES CARACTÉRISTIQUES :

- Âge maximal 245 ans (épinette rouge)
- Hauteur 18 m
- Diamètre moyen des arbres dominants 30 à 40 cm
- Diamètre maximum 68 cm (épinette blanche)
- Superficie de forêt ancienne 32 ha



Nous vous proposons d'emprunter le sentier de la Forêt ancienne en direction Sud afin de découvrir ces peuplements forestiers anciens et les richesses qu'ils recèlent.

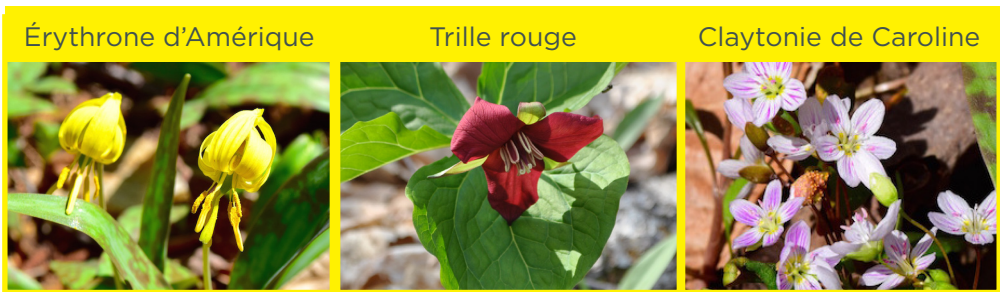
FLORE ET FAUNE DU PARC

Aux limites de la méridionalité : flore printanière et boréale du parc

L'écosystème du parc du mont Wright compte de nombreuses plantes d'intérêt. Dès le mois de mai, il est possible d'observer l'apparition de certaines plantes printanières. D'autres, poussées aux limites méridionales de leur distribution, se retrouvent plus rarement aux présentes latitudes.

Flore printanière: érythrone d'Amérique, claytonie de Caroline, trille rouge

Flore associée à une distribution boréale : clintonie boréale, trientale boréale, oxalide de montagne, aralie à tige nue



Les animaux du parc

La forêt ancienne du mont Wright constitue l'habitat de nombreuses espèces d'oiseaux, de mammifères, de micromammifères, de reptiles et d'amphibiens. Des inventaires réalisés au cours des années 2003 à 2015 ont permis de recenser pas moins de 43 espèces d'oiseaux, 8 espèces d'amphibiens et de reptiles, 4 espèces de micromammifères (mammifères de petite taille comprenant les rongeurs et les insectivores) et 14 espèces de mammifères.

Tout au long de votre parcours sur les sentiers, restez attentif, tendez l'oreille et ouvrez grand les yeux. Vous pourriez repérer un grand pic, un roitelet à couronne dorée, un cerf de Virginie, un renard roux, un porc-épic d'Amérique ou encore une martre d'Amérique.



Crédit : © 1987, Michel Plante, Le monde en images, CCDMD., © 2005, Saad Tazi, Le monde en images, CCDMD., © 1999, Hélène S. Dubois, Le monde en images, CCDMD.



LES CHICOTS, DES ARBRES MORTS GROUILLANTS DE VIE!

Un chicot est un arbre mort ou mourant, encore debout, d'un diamètre d'au moins 20 cm et déjà dépourvu de petites branches. Les chicots se forment lorsque les champignons de carie, ayant détruit le cœur et l'aubier de l'arbre, amènent le bois à pourrir et à s'affaisser. Les arbres fortement infectés sont alors facilement brisés ou déracinés par les vents violents.

Fait intéressant

Autrefois, on tendait à éliminer les chicots pour réduire la compétition pour la lumière et diminuer le nombre de sites propices à l'installation d'insectes nuisibles et de champignons. Aujourd'hui, on considère les chicots comme une composante essentielle d'un écosystème en santé, car ils contribuent au maintien de plusieurs espèces animales en milieu forestier qui les utilisent pour la nidification, le repos et l'alimentation.



LE SAVIEZ-VOUS?

Jusqu'à deux fois plus présents dans un peuplement ancien non perturbé que dans une forêt aménagée, les champignons sont une autre composante caractéristique du parc de la forêt ancienne du mont Wright. Agents de décomposition par excellence, ils sont facilement identifiables sur les nombreux débris ligneux qui jonchent le sol, ces derniers fournissant les habitats nécessaires à leur développement.





SUIVI DE L'INTEGRITÉ ÉCOLOGIQUE DU PARC

L'intégrité écologique désigne le degré d'intégrité d'un milieu naturel. Son suivi permet de connaître et de rendre compte des efforts de protection des écosystèmes en regard des impacts de l'utilisation du milieu, à des fins récréotouristiques par exemple. L'évolution de l'état d'un milieu naturel est mesurée à partir d'indicateurs environnementaux représentatifs du niveau d'intégrité écologique (ex. : situation et évolution des espèces fauniques et floristiques, emprise des sentiers, développement de sentiers secondaires, perturbation et érosion des blocs destinés ou interdits à l'escalade, etc.). D'autres indicateurs, non quantitatifs, permettent aussi d'évaluer visuellement l'évolution de l'état du milieu naturel (ex. : avec l'analyse de points photo).

Pour pouvoir évaluer correctement l'évolution de l'état de santé du milieu naturel, le suivi doit se faire régulièrement et sur une longue période de temps. Au parc du mont Wright, ce suivi a débuté en 2005 et est réalisé tous les cinq ans. En 2010, il a permis de rendre compte d'une amélioration de la qualité générale de l'environnement ainsi que d'une meilleure sensibilisation des usagers face à l'environnement et aux impacts d'une forte fréquentation du milieu naturel.

Un autre suivi a été réalisé à l'été 2015. De nouveaux indicateurs, comme l'inventaire des chicots et des traces d'activités illicites, ont d'ailleurs été ajoutés au suivi afin d'améliorer les connaissances sur l'état de santé du parc du mont Wright. Le suivi a permis de noter une amélioration de l'intégrité écologique dans les secteurs les moins touchés par les activités récréatives, correspondant notamment aux secteurs de forte concentration d'attributs de forêt ancienne. L'étude a aussi mis en relief certains impacts négatifs comme l'augmentation de la présence de sentiers informels, dont le nombre est passé de 30 en 2010 à 44 en 2015, et a permis l'observation d'activités illicites commises dans le parc (feux de camp et inscriptions sur les infrastructures). Toutefois, ces usages peuvent être limités grâce aux actions de sensibilisation et de gestion, telles que la brigade verte et la fermeture des sentiers secondaires.

La capacité de support du parc

Dans le cas du mont Wright, on peut observer diverses problématiques dont un piétinement à l'extérieur des sentiers, une érosion de certains sentiers et la formation de sentiers clandestins. Ces observations portent à croire que le parc a déjà atteint sa capacité de support. Il est donc essentiel de pratiquer les activités récréatives dans le respect de l'environnement, pour aider à diminuer le stress imposé à celui-ci et pouvoir profiter pleinement de nos activités!



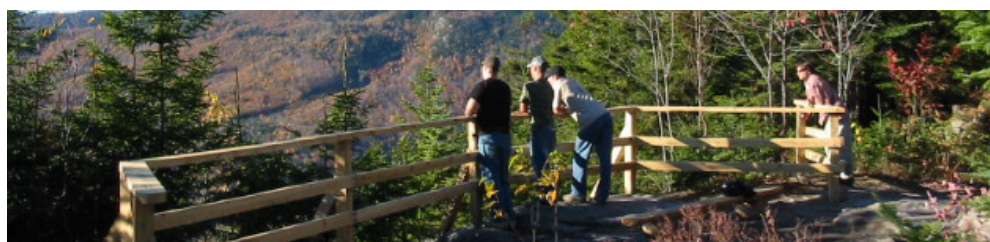
LE MONT WRIGHT, UNE RÉSERVE NATURELLE EN DEVENIR

À l'automne 2014, l'Association forestière des deux rives (AF2R), agissant à titre de conseiller en ce qui a trait à la protection et la mise en valeur du parc, a recommandé au Conseil municipal, avec le soutien du comité de bénévoles *Les Amis du mont Wright* et celui des représentants du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire de la Municipalité, de faire reconnaître le parc comme réserve naturelle en vertu de la *Loi sur la conservation du patrimoine naturel* (L.R.Q., c. C-61.01). Après analyse des avantages et des inconvénients de l'obtention d'un tel statut, le Conseil municipal a mandaté l'AF2R pour aller de l'avant avec une demande de reconnaissance par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC). La demande de reconnaissance a été déposée à l'automne 2015.

La reconnaissance du parc comme réserve naturelle permettra non seulement la conservation de ce milieu naturel exceptionnel sans la perte du droit de propriété de la Municipalité, mais aussi l'enregistrement d'un statut légal de conservation par le gouvernement du Québec. Quant à la reconnaissance des forêts anciennes du parc en tant qu'écosystèmes forestiers exceptionnels par le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP), il s'agit seulement d'une reconnaissance scientifique qui ne leur confère aucune protection légale en vertu de la *Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier* (L.R.Q., c. A-18.1) étant donné qu'il s'agit de sites situés en forêt privée.

Le statut de réserve naturelle en milieu privé permettra donc à la Municipalité d'assurer la protection des caractéristiques naturelles du parc tout en encadrant l'usage qui y est associé. Pour être reconnue comme réserve naturelle, une propriété doit posséder des caractéristiques d'ordre biologique, écologique, faunique, floristique, géologique, géomorphologique ou paysager qui présentent un intérêt justifiant leur protection.

La reconnaissance d'une réserve naturelle s'effectue par l'entremise d'une entente de conservation conclue avec le MDDELCC qui peut être perpétuelle ou d'une durée minimale de 25 ans. Afin d'assurer la conservation efficace des attraits naturels du parc, la Municipalité a opté pour la durée la plus longue possible en cogestion avec l'AF2R.



LES AMIS DU MONT WRIGHT

Les Amis du mont Wright sont des usagers souscrivant aux objectifs de conservation du parc. Ils sont notamment invités à s'impliquer en participant à des rencontres visant la planification de l'animation, la conservation et la mise en valeur du parc.



Selon leur disponibilité et leurs intérêts, *les Amis du mont Wright* sont invités à s'impliquer en :

- sensibilisant les gens qui fréquentent les lieux à la conservation du site;
- effectuant de la surveillance sur le site;
- participant à l'entretien du site et des infrastructures;
- participant à l'animation du site;
- contribuant à la réflexion sur les différents aménagements visant la conservation et la mise en valeur du site.

POUR PLUS D'INFORMATION SUR LE PARC
af2r.org/mise-en-valeur-et-conservation

